

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Dans les fédérations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des revenus privés. Mais il faut aller plus loin, car dans les 33 milliards du revenu de la France, une douzaine de milliards au moins, plus du tiers, représentent les salaires du travail manuel que, vraisemblablement, on ne voudra pas frapper: il ne restera donc pour asséoir les 23 milliards d'impôts que 21 milliards de revenus; c'est donc un peu plus de la totalité des revenus qu'il faudrait confisquer pour couvrir le budget. *A suivre.*



## Dans les fédérations

**Fédération suisse des ouvriers des ateliers des chemins de fer** (sous-organisation de l'U. O. E. C.) — Le rapport pour 1916 de cette fédération a été publié dans la *Roue ailée*. La principale activité se concentra sur l'action pour l'obtention d'allocations de renchérissement. L'assemblée des délégués s'accorda sur la revendication d'une allocation de renchérissement de 200 francs pour 1916; pour 1917, elle demanda, après s'être entendue avec la Fédération fédérative des fonctionnaires et employés de la Confédération, une allocation de 400 francs. Ces taux ont été fixés par le Conseil fédéral pour 1916 à 150 francs et 25 francs pour chaque enfant. L'organisation s'occupa en outre de la revision du règlement de salaire, mais sans parvenir à un résultat appréciable.

L'effectif des membres augmenta de 3193 à 3258. La fédération compte 14 sections.

**Fédération des relieurs.** — Cette organisation a décidé par votation générale que les assemblées de délégués ne seraient à l'avenir convoquées que tous les deux ans. Le mouvement pour l'obtention d'allocations de renchérissement est mené avec vigueur. Un conflit semble prêt à éclater à Fribourg; cette localité a été mise à l'interdit. La fédération a créé une troisième classe de cotisation; le paiement d'une cotisation hebdomadaire de 40 ct. donne droit à un secours de maladie de fr. 1.50 par jour.

Les ouvriers des deux fabriques de cartonnages de Fribourg ont entrepris un mouvement pour amener la revision de leur tarif. Les conditions de salaires et de travail sont très mauvaise; les ouvriers et ouvrières sont obligés d'accepter du travail à domicile. Les ouvriers de l'une des maisons en cause sont entrés en grève le 14 août, parce que la direction refusait toute concession. La grève n'est pas terminée actuellement.

**Coiffeurs.** — La Fédération des garçons coiffeurs rapporte sur son activité pendant les années 1914, 1915 et 1916. Cette organisation est une de celles qui ont le plus souffert du fait de la guerre.

Déjà avant les hostilités, il était difficile d'organiser les ouvriers de cette profession. Une grande partie de ceux-ci se rendirent à l'étranger aussitôt après la déclaration de la guerre, le nombre des étrangers ayant toujours été assez important parmi les coiffeurs. Selon une enquête faite au cours de l'année 1910 à Zurich, le 62,8% des patrons, le 81,1% des ouvriers et le 50% des apprentis de cette ville étaient de nationalité étrangère.

Le nombre des membres de la fédération à la fin de l'année 1913 était de 170, à la fin de 1914 47, à la fin de 1915 43, à la fin de 1916 32. La section de St-Gall est la seule qui a pu se maintenir pendant toute la durée de la guerre. On réussit à différentes reprises de fonder ça et là une section, mais elles n'eurent qu'une durée éphémère. La section de Berne déclara au printemps 1916 sa démission de la fédération, en motivant cette mesure par l'affirmation qu'elle obtiendrait plus de succès sans le concours de la fédération.

Il est cependant réjouissant de constater que l'organisation a de nouveau pu prendre pied à Zurich et à

Winterthour. On a essayé dans diverses localités à mener des mouvements de tarif, mais malgré le manque de main-d'œuvre, on n'a malheureusement pas pu réaliser des progrès appréciables parce que l'organisation était la plupart du temps trop faible. Le mouvement de tarif général projeté doit être renvoyé jusqu'après la guerre.

**Cheminots.** — Le conflit qui menaçait de se produire entre l'Administration et les employés des chemins de fer rhétiques a pu être évité par le verdict arbitral du Conseil fédéral.

La fusion de la Fédération du personnel des locomotives avec la Fédération du personnel des trains a été repoussée, lors de la votation générale, par la Fédération du personnel des locomotives.

**Ouvriers des communes et de l'Etat à Zurich.** — Le 26 août fut une journée de votation très importante pour les ouvriers occupés par les communes et le canton.

Le canton réclama des électeurs, à part leur approbation pour une loi concernant la fermeture des magasins, un crédit de 1,700,000 francs destinés à payer les allocations de renchérissement. Cette allocation est de 70 ct. à fr. 1.15 par jour pour les célibataires, 87 ct. à fr. 1.34 par jour pour les mariés et 16,5 ct. pour chaque enfant.

La commune soumit en outre le règlement communal révisé à la votation des citoyens; par ce règlement les conditions d'engagement de 6000 ouvriers et employés sont révisés. Le salaire minimum pour ouvriers qualifiés doit être augmenté de fr. 5.50 à fr. 8.—, celui des manœuvres de fr. 5.— à fr. 7.—. Le progrès le plus important est l'introduction générale de la journée de huit heures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921.

Le peuple zurichois a confirmé la confiance que nous avons en lui; lors de la votation du dimanche 27 août, ces propositions ont été acceptées à grande majorité.

**Commission fédérale des ateliers militaires.** — En application de l'article 36 de la nouvelle loi fédérale sur les fabriques, du 18 juin 1914, les membres permanents suivants ont été élus dans la commission fédérale des ateliers militaires: M. le conseiller national Dr Hofmann, Frauenfeld, comme président; M. Charles Sulzer, Winterthour; O. Schneeberger, Directeur de police, Berne.

**Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers.** — Elle convoque un congrès — le premier depuis la fusion — pour les 9, 10 et 11 novembre 1917, à Berne. A l'ordre du jour figure notamment: Transformation des secrétariats locaux en secrétariats de la fédération. Création d'une caisse de rentes de vieillesse et de décès et d'une caisse d'assurance-accidents (comme complément de l'assurance-accidents de l'Etat), etc.

Dans cette fédération, de nombreux mouvements de salaires, avec ou sans grève, se font actuellement dans le but d'obtenir des augmentations ou des allocations de renchérissement. La bonne marche des affaires contribue à la réussite de ces mouvements.

Le mouvement des ouvriers des ateliers militaires n'est pas encore liquidé, parce que la direction ne veut pas étendre sans condition le supplément de salaire de 5 ct. par heure aux ouvriers travaillant aux pièces. C'est ainsi que les 600 ouvriers de la fabrique d'armes de Berne ont interrompu le travail et tenu une assemblée de protestation dans la cour de la fabrique.

Le 23 août, une grève a éclaté dans la fabrique Winkler-Fallert, à cause de la nomination d'un contre-maître qui s'était attiré le mécontentement du personnel. 150 ouvriers prirent part à ce mouvement. Après l'annulation des dispositions de la direction, le travail a été repris.

**Typographes.** — Les délibérations sur le nouveau tarif eurent lieu du 6 au 16 août à Lucerne entre les représentants de l'organisation patronale et la Fédération des typographes. Les principaux points admis sont: Le



contrat aura une durée de cinq années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1918. Les allocations de renchérissement actuelles seront maintenues. Tous les ouvriers reçoivent une augmentation de salaire hebdomadaire de 6 fr., les minima de salaire sont augmentés de 6 à 8 fr. La durée du temps de travail de 52 heures par semaine reste la même, cependant les parties se réuniront aussitôt après la fin des hostilités pour examiner la question d'une diminution du temps de travail.

**Ouvriers sur bois.** — La grève de la fabrique de pianos Rordorf à *Stœfa*, éclatée à cause des mesures de représailles prises contre des ouvriers, s'est terminée par une entente.

Les congédiations ont été retirées à l'exception d'une seule; un dénonciateur est congédié. Outre l'allocation de renchérissement, les ouvriers recevront une augmentation de salaire de 5 pour cent par heure.

L'introduction de la journée de neuf heures a pu être obtenue dans les entreprises du bâtiment à la date du 1<sup>er</sup> octobre.

Les ouvriers sur bois de Thoune ont quitté le travail parce que les patrons refusaient de leur accorder le 15 pour cent d'augmentation de salaire qu'ils demandaient.

La grève des menuisiers de *Lugano* s'est terminée avec un plein succès. Les salaires sont augmentés de suite du 15 pour cent, le 1<sup>er</sup> novembre une nouvelle augmentation du 5 pour cent devra être payée.



## Mouvement syndical international

**Allemagne.** — Une conférence des comités des fédérations syndicales qui a eu lieu du 24 au 26 juillet à Berlin, a décidé d'envoyer aux autorités militaires une protestation contre l'application abusive du droit d'association. Elle s'occupa en outre de l'invitation de l'Union syndicale suisse à participer à la Conférence syndicale internationale du 1<sup>er</sup> octobre à Berne. Il fut décidé d'envoyer dix délégués à cette conférence. La Fédération allemande des cheminots et la Fédération générale allemande des chanteurs de chœur sont admis à la Commission générale.

Sur l'instigation de l'Office de guerre, un recensement général de toutes les entreprises aura lieu en Allemagne le 15 août.

**Hongrie.** — Le nombre des membres des fédérations syndicales hongroises a diminué de 110,000 en 1912 à 43,000 en 1915. Depuis cette époque, l'effectif a de nouveau augmenté. A la fin de l'année 1916, on pouvait enregistrer 55,000 membres. Les trois quarts des syndiqués sont domiciliés à Budapest; les organisations comptent 8000 femmes.

**Suède.** — Une grande crise menace l'industrie en suite du manque de matières premières et de chauffage. Les patrons veulent se défendre de la catastrophe imminente en fermant leurs usines pendant la période des récoltes. Ils espèrent que le gouvernement expliquera aux ouvriers la nécessité d'une telle mesure et que des secours seront distribués.

Le congrès syndical qui a eu lieu le 20 août et les jours suivants et auquel participèrent 400 délégués, a envoyé un chaleureux appel aux ouvriers syndiqués de tous les pays les invitant à envoyer des délégations à la Conférence syndicale internationale du 1<sup>er</sup> octobre à Berne.

**Angleterre.** — La conférence annuelle de l'Union syndicale anglaise s'est tenue les 5 et 6 juillet à Gloucester; 145 délégués y ont participé. Elle prit la décision de re-

mettre la solution de la question, si on devait envoyer une délégation à la *Conférence syndicale internationale de Berne*, au Congrès syndical des pays alliés qui aura lieu le 10 septembre à Londres.



## Divers

### Huit grandes banques suisses en 1916

Le numéro 2 de la 53<sup>me</sup> année du *Journal suisse de statistique et d'économie politique* contient un travail très instructif sur le résultat des affaires de huit grandes institutions de banque de la Suisse, ce sont: l'Établissement suisse de Crédit, la Société de banques suisses, la Banque populaire suisse, Leu & Cie, S. A., Banque fédérale, S. A., la Compagnie des Banques suisses, Banque commerciale de Bâle et le Comptoir d'Escompte de Genève. Ces banques disposent d'un capital-actions de 388 millions en chiffres ronds; en outre de 125 millions de francs de réserves. Les transactions atteignirent en 1916 le montant de 3,249,321,000 fr. contre 2,782,517,000 francs en 1915.

L'énorme puissance financière de ces huit banques n'est cependant pas seulement démontrée par ces transactions, mais encore par la comparaison de leurs propres moyens financiers avec les capitaux étrangers mis à leur disposition. C'est ainsi que le capital-actions ne comprend que le 19,07 % des sommes dont elles disposent.

Le rendement total des huit banques a été de 63,257,000 francs contre 50,532,000 francs en 1915. Il faut encore y ajouter le solde actif de 2,035,000 francs.

Les comptes pour l'administration sont chargés de 24,171,000 fr., les comptes pour l'imposition de 5,163,000 francs. Les amortissements sur les créances et les propriétés immobilières atteignent le montant de 4,058,000 fr.

Il reste donc comme bénéfice net 30,135,000 francs, outre le solde actif. Ce bénéfice net a été employé comme suit: aux réserves 2,200,000 francs, dividendes 26,634,000 francs, tantièmes 1,308,000 francs, buts de bienfaisance 70,000 francs, solde actif 1,938,000 francs.

On voit par l'énumération des bénéfices que les actionnaires et les membres des conseils d'administration de ces banques peuvent encore vivre passablement par ces temps de misère.

Les rapports de ces banques ne manquent pas de mentionner, à part les notes sur «la situation satisfaisante», «la situation non défavorable», etc., les craintes pour l'avenir. Mais nos grands seigneurs de la banque sauront déjà vaincre les difficultés, ils l'ont assez prouvé au cours de ces trois années de guerre. Ils sont assis autour de «l'assiette au beurre» et se serviront certainement les premiers. Cependant, la situation pourrait aussi devenir dangereuse pour eux, si le renchérissement continuait dans la même mesure que par le passé.

C'est ainsi qu'un rapport de l'*Economist* de Londres cite le développement des prix de 22 denrées alimentaires les plus importantes, en prenant en considération les prix de 1901 à 1905. Ce rapport admet comme unité le chiffre 100. Selon cette enquête les prix de juillet 1914 étaient de 116,6, de juillet 1915 de 149,1, de juillet 1916 de 191,1 et de décembre 1916 de 223. Le renchérissement a subi depuis des augmentations absolument semblables.

Dans ces circonstances, l'appropriation du revenu obtenu sans travail devient de plus en plus un crime envers le peuple souffrant de la faim, surtout quand l'on sait qu'une bonne partie du renchérissement croissant provient du fait de l'activité du commerce et des agissements des spéculateurs, qui sont appuyés la plupart du temps des banques qu'ils font fructifier à leur tour.